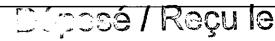




Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





0 8 AVR. 2019

au graffe du tribumal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise :

0722.703.349

Dénomination

(en entier): Lex Lata Legal

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège :Rue du Viaduc 101

1050 Ixelles

Objet de l'acte : Rectificatif

Suite à une erreur matérielle glissé dans l'acte de constitution de la société privée à responsabilité limitée « Lex Lata Legal », du treize mars deux mille dix-neuf publié par l'extrait dans les Annexes du Moniteur Belge du quinze mars deux mille dix-neuf sous le numéro 19310844.

Il y a lieu de lire ARTICLE DEUX : SIEGE SOCIAL comme suit :

ARTICLE DEUX: SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi en Région de Bruxelles Capitale à 1050 Ixelles (Bruxelles), Rue du Viaduc 101

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région Wallonne par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges ou cabinets secondaires, en Belgique et à l'étranger.

Pour extrait analytique conforme Maître Sophie Maquet, Notaire associé

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »